

Département de Maine-et-Loire

---

# Rapports présentés au Conseil départemental<sup>1</sup>

Réunion du 1 avril 2026

Budget primitif 2026

---

<sup>1</sup> Application de l'article L. 1612-35 du Code général des collectivités territoriales



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IX - COMMISSION FINANCES : OPTIMISER L'USAGE DE  
L'ARGENT PUBLIC ET RENFORCER LE SUIVI ET  
L'ACCOMPAGNEMENT DES SATELLITES DÉPARTEMENTAUX

## **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

**OBJET : 9 - OPTIMISER L'USAGE DE L'ARGENT PUBLIC ET RENFORCER LE SUIVI ET  
L'ACCOMPAGNEMENT DES SATELLITES DÉPARTEMENTAUX**  
**9-1 - Gestion des ressources**  
**Budget primitif 2026 – Rapport de synthèse**

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), nous avons tenu, le 11 février dernier, le **débat d'orientations budgétaires** du Département.

À l'issue de l'exercice 2025, ce débat a permis de démontrer que les efforts de gestion consentis ont permis un redressement de l'épargne. La maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement laisse envisager une sortie progressive de l'effet ciseau, offrant la perspective certaine de renouer durablement avec une **capacité d'autofinancement des investissements** à venir. Cette embellie ne doit pas pour autant occulter le contexte de construction incertain du budget primitif 2026, marqué par l'instabilité politique interne mais aussi des conflits internationaux, lesquels pourraient conduire à une nouvelle poussée inflationniste.

Malgré ce contexte contraint et conjoncturellement incertain, le Département tient à pleinement assumer sa mission de **proximité et de prévention au carrefour des solidarités humaines et territoriales**.

Les rapports qui vous ont été présentés au cours de cette session départementale vous ont ainsi permis, au regard des actions et projets qui seront mis en œuvre en 2026, d'approuver les inscriptions budgétaires nécessaires, en dépenses et en recettes, par politique publique. Le présent rapport en fait la synthèse, vous présentant le budget primitif 2026 dans sa globalité ainsi que les modalités de son équilibre, qui intègrent la reprise anticipée du résultat 2025.

### **1 – La section de fonctionnement**

- **1.1 – Les recettes réelles de fonctionnement**

Dans le cadre du budget primitif 2026, les recettes réelles de la section de fonctionnement s'établissent à **760,10 M€**, conformément à la cible présentée dans le cadre des orientations budgétaires. Cette prévision n'intègre pas le fonds de sauvegarde des départements, dont la recette, non notifiée, reste incertaine à ce stade de l'exercice budgétaire, et dont l'inscription pourrait fragiliser notre trajectoire financière si elle devait, comme en 2025, ne pas être versée.

En comparaison avec le budget primitif 2025, les recettes de fonctionnement du budget primitif 2026 sont en progression de **+ 3,6 %**, après correction de la reprise de la réserve des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (soit 5,09 M€ en 2025, nulle en 2026 en raison de l'épuisement de la réserve) et des effets de l'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et unité de soins de longue durée (USLD) (soit - 42,3 M€). La progression des recettes s'établit à **+ 1,3 %** par rapport au compte financier unique prévisionnel 2025.

FONCTIONNEMENT				
Recettes				
	BP 2025	BP 2025 iso	BP 2026	BP26/BP iso
1. Autonomie	67,28M€	45,54M€	49,47M€	8,6%
2. Santé, enfance, famille	6,46M€	6,46M€	7,98M€	23,6%
3. Insertion, habitat, logement	56,25M€	56,25M€	58,63M€	4,2%
4. Réussite éducative et sportive	0,41M€	0,41M€	0,39M€	-6,4%
5. Culture et patrimoine	0,48M€	0,48M€	0,55M€	14,4%
6. Attractivité et équilibre du territoire	2,62M€	2,62M€	3,00M€	14,4%
7. Transition écologique et énergétique	8,19M€	8,19M€	3,84M€	-53,1%
8. Ressources	9,84M€	9,84M€	8,79M€	-10,6%
9. Finances et satellites	629,39M€	603,76M€	627,45M€	3,9%
	<b>780,92M€</b>	<b>733,55M€</b>	<b>760,10M€</b>	<b>3,6%</b>

• **1.2 – Les dépenses réelles de fonctionnement**

Dans le cadre du budget primitif 2026, les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'établissent, hors provision pour compte épargne temps et dépenses imprévues, à **721,9 M€**. En comparaison avec le budget primitif 2025, retraité des effets de l'expérimentation de la fusion des sections soin et dépendance des Ehpad et USLD (- 41,5 M€), les dépenses de fonctionnement progressent de **+ 0,8 %**.

FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
	BP 2025	BP 2025 iso	BP 2026	BP26/BP iso
1. Autonomie	227,41M€	185,91M€	185,54M€	-0,2%
2. Santé, enfance, famille	177,81M€	177,81M€	179,36M€	0,9%
3. Insertion, habitat, logement	105,13M€	105,13M€	115,19M€	9,6%
4. Réussite éducative et sportive	29,03M€	29,03M€	28,99M€	-0,1%
5. Culture et patrimoine	4,60M€	4,60M€	4,60M€	0,0%
6. Attractivité et équilibre du territoire	9,19M€	9,19M€	9,22M€	0,3%
7. Transition écologique et énergétique	2,77M€	2,77M€	3,11M€	12,2%
8. Ressources	145,39M€	145,39M€	143,41M€	-1,4%
9. Finances et satellites	56,02M€	56,02M€	52,45M€	-6,4%
	<b>757,35M€</b>	<b>715,85M€</b>	<b>721,88M€</b>	<b>0,8%</b>

Considérant la provision pour compte épargne temps (4,7 M€), non budgétaire, le total des dépenses s'établit à **726,6 M€**.

En outre, considérant l'instabilité du contexte de construction du budget primitif 2026, je vous propose de constituer une **réserve auto-assurantielle** de fonctionnement d'un montant de **3,6 M€**, correspondant à 0,5 % des crédits du budget de fonctionnement hors provision. Cette réserve ne pourra être mobilisée que dans le cadre d'une étape budgétaire ultérieure, sous le contrôle du Conseil départemental. Afin de poursuivre nos **efforts de gestion** et reconstruire notre **capacité d'épargne**, sa mobilisation ne pourra, en effet, intervenir que pour la couverture de dépenses non prévisibles qui interviendraient au cours de l'exercice, telles que les effets d'un possible choc d'inflation et/ou une hausse des allocations individuelles de solidarité.

À l'issue de la constitution de cette réserve (P449), le total des dépenses de fonctionnement s'établit à **730,19 M€**.

## 2 – La section d’investissement

### • 2.1 – Les recettes d’investissement (hors emprunt nouveau et opérations de la dette)

Hors emprunts nouveaux (34 M€) et opérations de la dette (8,90 M€), les recettes d’investissement prévisionnelles de l’exercice 2026 s’établissent à **48,74 M€**. La hausse des recettes d’investissement par rapport au budget primitif 2025 s’établit à + 11,90 M€, soit une augmentation de + 32,3 % liée à la hausse des aides de l’Agence nationale de l’habitat (Anah).

	INVESTISSEMENT		
	Recettes		
	BP 2025	BP 2026	BP/BP
3. Insertion, habitat, logement	20,61M€	31,65M€	53,6%
4. Réussite éducative et sportive	3,97M€	3,79M€	-4,4%
6. Attractivité et équilibre du territoire	2,44M€	2,72M€	11,5%
7. Transition écologique et énergétique	0,99M€	1,52M€	54,3%
8. Ressources	0,00M€	2,05M€	100,0%
9. Finances et satellites	8,83M€	7,00M€	-20,7%
	<b>36,83M€</b>	<b>48,74M€</b>	<b>32,3%</b>

### • 2.2 – Les dépenses d’investissement

Au projet de budget primitif 2026, hors remboursement de la dette en capital (34,03 M€) et opérations de gestion de la dette (8,90 M€), les dépenses réelles de la section d’investissement s’élèvent à **98 M€**, en progression de + 13,7 % par rapport au budget primitif 2025. Parmi ces dépenses, 33,5 M€ seront consacrées aux aides à la pierre déléguées, portant à 64,5 M€ les dépenses d’équipement propres, un niveau proche de la cible de 60 M€ arrêtée à l’occasion des orientations budgétaires, réévaluée considérant les résultats de l’exercice 2025 déagés.

La répartition par enjeu des dépenses d’investissement inscrites au budget primitif 2026 hors dette et reports est la suivante :

	INVESTISSEMENT		
	Dépenses		
	BP 2025	BP 2026	BP/BP
1. Autonomie	2,00M€	2,16M€	7,9%
2. Santé, enfance, famille	0,02M€	0,07M€	177,1%
3. Insertion, habitat, logement	25,19M€	35,85M€	42,3%
4. Réussite éducative et sportive	15,83M€	18,85M€	19,1%
5. Culture et patrimoine	0,52M€	0,57M€	9,7%
6. Attractivité et équilibre du territoire	26,99M€	25,99M€	-3,7%
7. Transition écologique et énergétique	5,65M€	7,33M€	29,7%
8. Ressources	7,44M€	5,66M€	-23,9%
9. Finances et satellites	2,52M€	1,52M€	-39,6%
	<b>86,17M€</b>	<b>98,00M€</b>	<b>13,7%</b>

Par ailleurs, je vous propose la constitution d’une **réserve d’autofinancement** à hauteur de **8,5 M€**. Celle-ci pourra être mobilisée pour nos futurs investissements, ainsi que pour la prise en charge des dommages liés aux crues affectant le patrimoine départemental estimés, pour l’heure, entre 1,5 et 2 M€. La programmation pluriannuelle des investissements et le plan de travaux de réparation des dommages liés aux crues seront portés à votre connaissance et mis au débat à l’occasion de la prochaine étape budgétaire.

À l’issue de la constitution de cette réserve (P448), et en intégrant les crédits relatifs à la gestion de la dette (43,63 M€), le total des dépenses d’investissement s’établit en définitive à **150,13 M€**.

### **3 – Les engagements pluriannuels**

Au delà des crédits de paiement qui constituent le budget 2026 et permettront l'exécution des dépenses et des recettes pour cet exercice, le vote du budget primitif est l'occasion d'un ajustement des enveloppes pluriannuelles votées, en fonctionnement et en investissement, pour permettre l'engagement des programmes de dépenses qui dépasseront le cadre annuel. Vous trouverez ci-après, la synthèse par politique publique de l'évolution des autorisations d'engagement et de programme votées, après prise en compte des ajustements proposés lors de la présente étape budgétaire.

#### **3.1 – Autorisations d'engagement**

Le tableau ci-après présente, par enjeu, la ventilation des autorisations d'engagement (AE) en gestion en 2026, des **autorisations d'engagement nouvelles ou complémentaires** proposées pour **17,04 M€** et des **crédits de paiement inscrits** pour **19,48 M€**, au projet de budget primitif 2026 :

	Montant en gestion avant BP 2026 (hors reports)	AE BP 2026	Montant en gestion après BP 2026 (hors reports)	CP 2026 (hors reports)	CP ultérieurs
2. Santé, enfance, famille	0,32 M€	-0,16 M€	0,16 M€	0,03 M€	0,13 M€
3. Insertion, habitat, logement	9,83 M€	15,22 M€	25,06 M€	10,21 M€	14,84 M€
4. Réussite éducative et sportive	6,98 M€	1,46 M€	8,44 M€	7,05 M€	1,40 M€
5. Culture et patrimoine	0,10 M€	-0,04 M€	0,06 M€	0,00 M€	0,06 M€
6. Attractivité et équilibre du territoire	1,21 M€	0,00 M€	1,21 M€	0,38 M€	0,83 M€
7. Transition écologique et énergétique	1,05 M€	0,46 M€	1,51 M€	0,60 M€	0,91 M€
8. Ressources	2,73 M€	0,09 M€	2,82 M€	1,21 M€	1,62 M€
	<b>22,23 M€</b>	<b>17,04 M€</b>	<b>39,26 M€</b>	<b>19,48 M€</b>	<b>19,79 M€</b>

#### **3.2 – Autorisations de programme**

Le tableau ci-après présente, par enjeu, la ventilation des autorisations de programme (AP) en gestion en 2026, des **autorisations de programme nouvelles ou complémentaires** proposées pour **47,02 M€** et des **crédits de paiement inscrits** pour **81,98 M€**, au projet de budget primitif 2026 :

	Montant en gestion avant BP 2026 (hors reports)	AP BP 2026	Montant en gestion après BP 2026 (hors reports)	CP 2026 (hors reports)	CP ultérieurs
1. Autonomie	14,34 M€	0,00 M€	14,34 M€	2,16 M€	12,18 M€
3. Insertion, habitat, logement	66,05 M€	31,21 M€	97,26 M€	35,81 M€	61,44 M€
4. Réussite éducative et sportive	111,20 M€	9,36 M€	120,56 M€	17,29 M€	103,27 M€
5. Culture et patrimoine	0,65 M€	0,00 M€	0,65 M€	0,40 M€	0,25 M€
6. Attractivité et équilibre du territoire	32,71 M€	3,24 M€	35,95 M€	13,37 M€	22,59 M€
7. Transition écologique et énergétique	23,07 M€	0,75 M€	23,82 M€	7,03 M€	16,80 M€
8. Ressources	27,53 M€	2,47 M€	30,00 M€	4,92 M€	25,07 M€
9. Finances et satellites	1,00 M€	0,00 M€	1,00 M€	1,00 M€	0,00 M€
	<b>276,55 M€</b>	<b>47,02 M€</b>	<b>323,57 M€</b>	<b>81,98 M€</b>	<b>241,59 M€</b>

#### **3.3 – Autorisations pour dépenses imprévues**

Le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57, appliqué par le Département depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, permet le vote d'une **autorisation de programme** et d'une **autorisation d'engagement** sans inscription de crédits pour la gestion des dépenses imprévues. Le montant de ces autorisations est limité à 2 % des dépenses réelles de chacune des deux sections. Aussi, je vous propose le vote d'une autorisation d'engagement d'un montant de 5 M€ et d'une autorisation de programme d'un montant de 2,5 M€.

## 4 – Modalités d'équilibre du budget 2026

### • 4.1 – La reprise anticipée des résultats

Le budget primitif intègre la reprise anticipée des résultats, permettant d'affecter à la section de fonctionnement un résultat reporté (R002) de **31,26 M€**, et à la section d'investissement les excédents de fonctionnement capitalisés (R1068) pour un montant de **7,14 M€**. La reprise impose également l'intégration au budget primitif des restes à réaliser de l'exercice 2025, représentant un solde de **- 2,67 M€** pour la section de fonctionnement et de **- 2,51 M€** pour la section d'investissement.

### • 4.2 – La chaîne de l'épargne du budget primitif 2026 (hors provision, hors réserve)

Les recettes de l'exercice – hors résultat reporté – s'établiront à **760,1 M€**, tandis que les dépenses hors provision et hors réserve s'élèveront à **721,88 M€**, permettant de dégager une épargne brute de **38,2 M€**, soit **5,0 %**, volume couvrant le remboursement du capital de la dette (34,03 M€). Dans ces conditions, **l'épargne nette** s'établit à **+ 4,2 M€**, permettant de renouer avec une capacité d'autofinancement. Les dépenses d'investissement de l'exercice seront ainsi couvertes par l'épargne et les recettes issues des amortissements, les recettes d'équipement mais également l'emprunt, conformément à la stratégie financière présentée à l'occasion des orientations budgétaires.

### • 4.3 – Le recours à l'emprunt et l'équilibre du projet de budget primitif 2026

Les prévisions du projet de budget primitif 2026 nécessitent une prévision d'**emprunt d'équilibre** de **34,00 M€**, un niveau qui permettra de stabiliser l'encours de la dette, conformément à la stratégie présentée à l'occasion des orientations budgétaires. Le plan de trésorerie pour 2026 suggère la conduite de deux campagnes d'emprunt, l'une en avril, la seconde en octobre.

### • 4.4 – Synthèse de l'équilibre budgétaire (hors provision, hors réserve)

Les ratios d'épargne sont déterminés à partir du volume des dépenses hors provision et hors réserve, dans la mesure où la provision pour compte épargne temps est non-budgétaire, et que la réserve auto-assurantielle ne pourra être mobilisée que dans le cadre d'une étape budgétaire ultérieure, sous le contrôle du Conseil départemental.

#### Chaîne de l'épargne [hors provision, hors réserve]

Recettes de fonctionnement [+]	760,10 M€
Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers, réserve et provision) [-]	713,59 M€
<b>Epargne de gestion (hors provision et réserve)</b>	<b>46,51 M€</b>
Frais financiers [-]	8,29 M€
<b>Epargne brute (hors provision et réserve)</b>	<b>38,22 M€</b>
Amortissement de la dette contractualisée [-]	34,03 M€
<b>Epargne nette (hors provision et réserve)</b>	<b>4,19 M€</b>

#### Equilibre de la section de fonctionnement après reprise des résultats

<b>Epargne brute (hors provision et réserve)</b>	<b>38,22 M€</b>
Solde des restes à réaliser [-]	-2,68 M€
Dotations aux amortissements [-]	26,89 M€
Résultat reporté 002 [+]	31,26 M€
Virement de la section de fonctionnement [+]	31,60 M€

#### Equilibre de la section d'investissement

Dotations aux amortissements	26,89 M€
Virement de la section de fonctionnement [+]	31,60 M€
Recettes d'investissement hors emprunt [+]	57,64 M€
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) [+]	7,14 M€
Dépenses d'investissement hors dette [-]	115,40 M€
Amortissement de la dette contractualisée et nouvelle [-]	34,73 M€
Déficit reporté de l'exercice antérieur [-]	4,62 M€
Solde des restes à réaliser [-]	2,51 M€
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>34,00 M€</b>

**5 – Autorisation donnée à la Présidente de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité pour les budgets appliquant l’instruction M57**

Le référentiel budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité pour le Conseil départemental de permettre à la Présidente de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, au sein du budget, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l’exclusion des dépenses de personnel.

Ces virements de crédits feront l’objet d’une décision expresse de la Présidente, transmise au représentant de l’État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision devra également être notifiée au comptable. L’Assemblée sera informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche réunion.

\*

**En conclusion, je vous demande de bien vouloir :**

- **inscrire, au budget primitif 2026, les crédits détaillés en annexe 1 ;**
- **autoriser l’inscription d’un emprunt d’équilibre de 34 M€ dans le cadre du budget primitif 2026 ;**
- **voter une autorisation de programme de 2,5 M€ et une autorisation d’engagement de 5 M€ au titre des dépenses imprévues ;**
- **m’autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections pour les budgets appliquant l’instruction budgétaire et comptable M57, étant entendu que le Conseil départemental sera informé de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;**
- **voter le budget primitif principal 2026 du Département annexé, par nature, pour un montant global, équilibré en dépenses et en recettes, à 984 568 964,09 €, en opérations réelles et d’ordre, étant précisé que le vote budgétaire est effectué par chapitre en sections de fonctionnement et d’investissement.**

Il vous appartient d’en délibérer.



Florence DABIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

II - COMMISSION SANTÉ, ENFANCE, FAMILLE : PROTÉGER LES  
ENFANTS ET GARANTIR LEUR AVENIR ; ACCOMPAGNER LES  
FAMILLES

## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

**OBJET : 2 - PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS SOCIALES, ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES  
FAMILLES ET LES PUBLICS FRAGILES**  
**2-2 - Prévention et protection de l'enfance**  
**Budget annexe Centre départemental de l'enfance et de la famille – Village Saint-  
Exupéry – Budget primitif 2026**

Le Centre départemental de l'enfance et de la famille « Village Saint-Exupéry » accueille sans délai, à la demande de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou sur décision judiciaire, des enfants de 0 à 17 ans en danger ou en risque de l'être, selon trois modalités spécifiques : en internat, en famille d'accueil ou bien dans le cadre de mesures administratives et judiciaires en milieu ouvert.

Le présent budget est construit sur la base d'une capacité d'accueil étendue à 140 places et 20 mesures d'action éducative en milieu ouvert – intensive avec possibilité d'hébergement (AEMO-IH) / d'aide éducative à domicile – intensive avec possibilité d'hébergement (AED-IH), se répartissant par modalité d'accueil de la manière suivante :

- Service Petite Enfance : 12 places et 2 places d'ajustement ;
- Service Enfance : 51 places et 4 places d'ajustement ;
- Service Accueil Familial : 45 places ;
- Service Accueil familial renforcé : 10 places (accueil permanent singulier) ;
- AEMO-IH/AED-IH : 20 mesures ;
- Dispositif d'accueil 14-17 ans : 13 places et 3 places d'ajustement.

Aussi, au regard des unités projetées et de l'activité réalisée en 2025, l'activité prévisionnelle pour l'année 2026 est estimée sur la base de 58 532 journées correspondant à un taux prévisionnel sur les places d'accueil permanent singulier de 80 %, sur les places d'ajustement d'accueil sans délai (ASD) de 50 %. Sur les places d'ASD, il est de 100 % sur les unités d'accueil et de 93 % sur l'accueil familial.

Dans le cadre des propositions budgétaires 2026 qui vous sont présentées, les crédits correspondent aux besoins définis pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

## **Section d'exploitation**

### **• Dépenses**

Le montant total des charges d'exploitation déclinées dans les trois groupes ci-après s'élève à 15 518 560 €.

### **Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 1 479 753 €**

Les lignes budgétaires relatives aux dépenses de ce groupe tiennent compte du niveau de dépenses constaté en 2025 et sont évaluées en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Cette baisse s'explique principalement par le recours aux marchés publics pour 2026, permettant une meilleure maîtrise des coûts. La mutualisation et la mise en concurrence des prestataires contribuent à générer des économies significatives.

Les prestations à caractère médico-social sont évaluées à la baisse, à hauteur de 30 000 €, en raison de l'application du quotient familial de la famille concernant les frais de garderie, de centres de loisirs, de structures de la petite enfance, les frais de restauration et les activités extrascolaires.

### **Groupe II – Dépenses afférentes au personnel : 13 006 053 €**

Le montant des dépenses de ce groupe est évalué à 13 006 053 € pour l'exercice 2026. Cette estimation repose sur l'analyse des dépenses réalisées en 2025, intégrant les évolutions structurelles et réglementaires impactant la masse salariale.

Les crédits inscrits tiennent compte des effets de glissement vieillesse-technicité (GVT). Ces mouvements liés aux évolutions naturelles de carrière des agents (avancements d'échelon, de grade et promotions) entraînent une atténuation mécanique, cette année, de la masse salariale à effectif constant.

Par ailleurs, le budget intègre également l'évolution des cotisations sociales, notamment celles afférentes à la CNRACL pour un montant de 110 000 €.

Par ailleurs, la mise en place de la participation employeur à la complémentaire santé est évaluée à 30 240 €.

Le financement des emplois permanents porte sur 176,46 équivalents temps plein (ETP) garantissant le fonctionnement régulier des services et l'accompagnement des enfants, sans évolution par rapport à l'exercice précédent.

Les charges de personnel du service d'accueil familial sont évaluées à raison de 45 places.

Les dépenses de personnels en besoin non permanent, couvrant les remplacements nécessaires pour assurer la continuité du service (maternité, maladie ordinaire, accident du travail), sont évaluées sur la base de la moyenne des trois derniers exercices connus, soit 65 mensualités de remplacement pour les congés de longue maladie, congés de longue durée, maladie professionnelle et congés maternité et restent stables pour l'exercice 2026.

Il est également inclus dans le présent budget, le versement d'une prime d'intéressement collectif, conformément aux engagements pris sur la valorisation des missions exercées par les professionnels exclus des dispositions du complément de traitement indiciaire.

Il vous est proposé d'approuver le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> avril 2026, arrêté à 176,46 ETP, tel que joint en annexe 2.

### **Groupe III – Dépenses afférentes à la structure : 1 032 754 €**

Ce montant global est en diminution de 13 650,59 € par rapport à l'exercice précédent.

Une baisse de 28 000,59 € s'explique notamment par le choix de privilégier l'investissement, en particulier avec le renouvellement du parc automobile, par l'acquisition de véhicules plutôt que par des réparations répétées relevant de la maintenance courante. De plus, certaines réparations sont internalisées à l'atelier du Département du Maine-et-Loire, ce qui réduit l'impact budgétaire.

Il est à noter que les frais bancaires sont évalués à + 4 €.

Le montant des charges exceptionnelles est réévalué à + 1 000 € par rapport à l'exercice précédent. Par exemple, les dégâts occasionnés par des enfants de l'établissement envers les agents.

Le bien immobilier sis au 104 rue de Frémur à Angers est désormais affecté administrativement à l'établissement. La dotation aux amortissements est augmentée de 7 826 €.

Les achats effectués en investissement en 2025 abondent la dotation aux amortissements de 5 464 €.

La provision en compte épargne-temps (CET) correspond à l'évaluation des congés mis en CET, ainsi que l'estimation de ceux qui seront repris en 2026. Ce montant sera en augmentation de 95 € au total.

Pour le budget 2026, aucune créance douteuse n'est à ce jour évaluée ; un ajustement pourrait être envisagé en cours d'année. En 2025, elle était évaluée à 39 €.

La charge des « Autres impôts, taxes et versements assimilés » comporte la cotisation au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique. Celle-ci compense l'obligation d'emploi d'au moins 6 % de travailleurs en situation de handicap et assimilés et varie en fonction du nombre d'agents employés au Village Saint-Exupéry.

- **Recettes**

**Groupe I – Produits de la tarification – Dotation globale : 14 256 095 €**

La dotation globale attribuée par le Département, au titre de l'année 2026, devrait s'élever à 14 256 095 €.

**Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation : 857 274 €**

Cette estimation tient compte de l'augmentation du coût des repas livrés facturés envers l'association Marie Durand, revalorisé de 0,30 € par repas, générant une recette supplémentaire estimée à 12 000 € pour un montant global évalué à 272 000 €.

Elle intègre également la refacturation du prix de journée concernant l'accueil estimé de trois enfants au Village Saint-Exupéry, dont la prise en charge financière relève d'un autre département, pour un montant prévisionnel de 267 454 € (dessaisissement).

Par ailleurs, le budget comprend le versement du programme Pégase pour un montant de 60 000 €.

L'inscription du Village Saint-Exupéry à la convention cadre CPAM/Département doit nous permettre de valoriser les actes médicaux réalisés par les professionnels de l'établissement à hauteur de 20 000 €.

Le budget comprend, par ailleurs, 237 820 € de recettes correspondant aux remboursements divers sur rémunérations de personnels (indemnités journalières).

Enfin, sont inclus les produits de gestion courante tels que les refacturations de participations financières aux familles pour les activités extrascolaires, la vêtue et aux prestations accessoires.

**Excédent de la section d'exploitation reporté : 405 191 €**

L'affectation de l'excédent de l'exercice 2025 de 217 728,88 € s'ajoute au report à nouveau de 2024 de 335 191,34 €, soit un total excédentaire de 552 920,22 €. Sur cette somme, 405 191 € sont imputés sur l'exercice 2026. La différence de 147 729,22 € sera imputée sur l'exercice 2027.

En effet, l'instruction budgétaire et comptable M22 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, la Collectivité dispose de la faculté de reprendre les résultats avant l'arrêté du compte de gestion et l'adoption du compte administratif. Il y a donc lieu de procéder à une reprise anticipée des résultats à l'occasion du vote du budget primitif 2026 pour un montant de 405 191 €.

Aussi, le montant total des ressources au titre de l'année 2026 s'élève à 15 518 560 €.

## **Section d'investissement**

Pour le budget 2026, la section d'investissement s'équilibre en Ressources et en Emplois à hauteur de 1 576 518,23 €.

En Emplois, un montant de 430 910 € est inscrit afin d'assurer le remboursement de la dette.

Le Village Saint-Exupéry a également fait le choix de consacrer 271 490 € aux investissements prévus pour l'année 2026, auxquels s'ajouteront les reports 2025, lesquels s'établissent à 7 308 €.

Enfin, la section d'investissement intègre un excédent de l'exercice 2025 à hauteur de 155 096,84 €, ainsi que ceux des exercices précédents à hauteur de 697 731,39 €, pour un total de 852 828,23 €.

**En conclusion, je vous demande de bien vouloir :**

- **approuver le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe Centre départemental de l'enfance et de la famille – Village Saint-Exupéry, détaillé en annexe 1 suivant l'instruction budgétaire et comptable M22 et équilibré à :**
  - 15 518 560 € en fonctionnement ;
  - 1 576 518,23 € en investissement ;
- **approuver le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> avril 2026 présenté en annexe 2.**

Il vous appartient d'en délibérer.



**Florence DABIN**



